

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.	Numéro de permis 2019506	Date d'inspection Le 09 septembre 2025
Nom de l'établissement Garderie des Petits Pêcheurs		Numéro de téléphone (506) 332-3222
Adresse 2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Monica Maltais		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	22 juin 2026	
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice observe que moins de 50% des personnes éducatrices détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. Par contre, un plan est mis en place de la part de l'exploitante afin de rencontrer les exigences réglementaires.			
48(4) Si un enfant en bas âge est bénéficiaire de services dans un établissement agréé, l'exploitant : b) donne le boire de l'enfant qui est nourri au biberon ailleurs que dans son lit d'enfant.	48(4)(b)	25 juil. 2025	09 sept. 2025
Commentaires : L'inspectrice observe qu'aucun enfant en bas âge ne s'endort avec un biberon. Une discussion avec la personne éducatrice a eu lieu et celle-ci a confirmé que désormais, aucun enfant ne dort avec un biberon. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est présente sur les lieux dans le cadre d'une inspection de suivi.
Au cours de celle-ci, le dîner ainsi que la période de la sieste ont été observés.
Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par  
Monica Maltais

Le 09 septembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Carole Arseneault

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 septembre 2025

---

Date